

VIOHALCO

VIOHALCO SA  
Avenue Marnix 30, 1000 Bruxelles, Belgique  
0534.941.439 RPM (Bruxelles)

PROCURATION

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de Viohalco SA (la *Société*) du mardi 31 mai 2016 à 12h00 (heure belge), au siège social de la Société, avenue Marnix 30, 1000 Bruxelles.

*Ce formulaire de procuration doit être communiqué à la Société au plus tard le mercredi 25 mai 2016 à 17h (heure belge) par courrier ordinaire ou par courrier électronique, de la manière suivante :*

*(1) Envoi par courrier postal*

*L'original de ce formulaire signé sur support papier doit être envoyé à :*

*Viohalco SA  
Catherine Massion, sous-directrice  
Avenue Marnix 30  
1000 Bruxelles (Belgique)*

*OU*

*(2) Envoi par courrier électronique*

*Une copie de l'original signé de ce formulaire doit être envoyée à :  
administration@viohalco.com*

*Tout envoi par courrier électronique doit être signé par signature électronique  
conformément à la législation belge applicable*

Le(la) soussigné(e) (nom et prénom / nom de la société) (le **Mandant**)

Domicile / Siège social

Propriétaire de

nombre

actions dématérialisées (\*)

actions nominatives (\*)

de Viohalco SA

désigne comme mandataire la personne suivante (le *Mandataire*) :

Nom et prénom :

.....

Domicile :

.....

pour le/la représenter lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le mardi 31 mai 2016 à 12h00 (heure belge), au siège social de la Société, Avenue Marnix 30, 1000 Bruxelles (l'*Assemblée*) et pour voter comme suit sur chacune des propositions de décision au nom du Mandant : (\*\*)

(\*) *Veillez biffer la mention inutile.*

(\*\*) *Veillez cocher la case de votre choix.*

### **A. Assemblée Générale Ordinaire**

- 1 Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport des commissaires sur les comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015
- 2 Présentation des comptes consolidés et du rapport de gestion sur les comptes consolidés
- 3 Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 (y compris, l'affectation du résultat)

Proposition de décision :

*Proposition de décision* : approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015, en ce compris l'affectation de résultat y indiquée

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

- 4 Décharge aux administrateurs

*Proposition de décision* : donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

- 5 Décharge aux commissaires

*Proposition de décision* : donner décharge aux commissaires de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

- 6 Renouvellement du mandat des administrateurs et confirmation de la nomination d'un administrateur

*Proposition de décision* : renouveler le mandat d'administrateur de M. **Nikolaos Stassinopoulos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

*Proposition de décision* : renouveler le mandat d'administrateur de M. **Jacques Moulaert**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017

<b>POUR</b>	
-------------	--

<b>CONTRE</b>	
---------------	--

<b>ABSTENTION</b>	
-------------------	--

Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur de M. **Evangelos Moustakas**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017

<b>POUR</b>	
-------------	--

<b>CONTRE</b>	
---------------	--

<b>ABSTENTION</b>	
-------------------	--

Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur de M. **Michail Stassinopoulos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017

<b>POUR</b>	
-------------	--

<b>CONTRE</b>	
---------------	--

<b>ABSTENTION</b>	
-------------------	--

Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur de M. **Ippokratis Ioannis Stasinopoulos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017

<b>POUR</b>	
-------------	--

<b>CONTRE</b>	
---------------	--

<b>ABSTENTION</b>	
-------------------	--

Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur de M. **Jean Charles Faulx**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017

<b>POUR</b>	
-------------	--

<b>CONTRE</b>	
---------------	--

<b>ABSTENTION</b>	
-------------------	--

Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur de M. **Xavier Bedoret**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017

<b>POUR</b>	
-------------	--

<b>CONTRE</b>	
---------------	--

<b>ABSTENTION</b>	
-------------------	--

Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur de M. **Rudolf Wiedenmann**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017

<b>POUR</b>	
-------------	--

<b>CONTRE</b>	
---------------	--

<b>ABSTENTION</b>	
-------------------	--

Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur indépendant de M. **Efthimios Christodoulou**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017 ; M. Christodoulou remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 526ter du Code des sociétés

<b>POUR</b>	
-------------	--

<b>CONTRE</b>	
---------------	--

<b>ABSTENTION</b>	
-------------------	--

Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur indépendant de M. **Francis Mer**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017; M. Mer remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 526ter du Code des sociétés

<b>POUR</b>	
-------------	--

<b>CONTRE</b>	
---------------	--

<b>ABSTENTION</b>	
-------------------	--

*Proposition de décision* : renouveler le mandat d'administrateur indépendant de M. **Thanasis Molokotos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017 ; M. Molokotos remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 526ter du Code des sociétés

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

*Proposition de décision* : confirmer la nomination par cooptation de M. **Vincent de Launoit** par la décision du conseil du 29 septembre 2015 et renouveler son mandat, en qualité d'administrateur indépendant de la Société pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017 ; M. de Launoit remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 526ter du Code des sociétés

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

7 Renouvellement du mandat des commissaires et fixation de leur rémunération

*Proposition de décision* : renouveler le mandat de commissaire de Klyntveld Peat Marwick Goerdeler – Reviseurs d'entreprises SCRL, en abrégé KPMG Reviseurs d'Entreprises, représentée par Benoit Van Roost, et Renaud de Borman, Reviseur d'entreprises – Bedrijfsrevisor BVBA, représentée par M. Renaud de Borman, pour une mission de trois exercices sociaux, se terminant lors de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2018. Fixer la rémunération de KPMG Reviseurs d'Entreprises à 160.000 euros et celle de Renaud de Borman, Réviseurs d'Entreprises – Bedrijfsrevisor BVBA à 10.000 euros.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

8 Approbation du rapport de rémunération (y compris, la politique de rémunération)

*Proposition de décision* : approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social de 2015 tel que repris dans le rapport annuel 2015, y compris la politique de rémunération

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

9 Approbation de la rémunération des administrateurs

*Proposition de décision* : accorder à chaque administrateur une rémunération brute fixe de 25.000 euros. En plus de cette rémunération, (i) accorder à chaque membre du comité d'audit, une rémunération brute fixe de 25.000 euros, et (ii) accorder à chaque membre du comité de rémunération et nomination, une rémunération brute fixe de 25.000 euros. Ces montants rémunéreront les administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant la période comprise entre le 31 mai 2016 et l'assemblée annuelle de 2017.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

## **B. Assemblée Générale Extraordinaire**

1. Amendement de l'article 21.4 des statuts

*Proposition de décision* : remplacer le texte de l'article 21.4 des statuts par le texte suivant:

« Article 21 : Délibération et quorum de présence »

21.4 Par exception à la règle prévue à l'article 21.2, l'assemblée générale atteint le quorum et se réunit valablement si au moins deux-tiers du capital social est présent ou représenté, pour les résolutions suivantes :

- le déplacement du siège social à l'étranger ;
- la modification de l'objet social de la Société ;
- toute augmentation ou une réduction du capital social ;
- toute autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé ou tout renouvellement d'une telle autorisation ;
- **l'octroi de tous types ou formes des garanties, par nom, objet ou effet, à des tiers;**
- l'émission d'obligations ;
- toute modification des règles de répartition des bénéfices prévues par les présents statuts ;
- toute fusion, transformation, liquidation ou la dissolution de la Société ;
- toute conversion de toute catégorie d'actions en actions d'une autre catégorie et la création d'une nouvelle catégorie d'actions ;
- la nomination d'administrateurs ; et
- toute autre modification des statuts.

<b>POUR</b>	
-------------	--

	<b>CONTRE</b>	
--	---------------	--

	<b>ABSTENTION</b>	
--	-------------------	--

2. Coordination des statuts

Proposition de décision : octroyer des pouvoirs au notaire pour la coordination des statuts et le dépôt de la version consolidée auprès du registre de commerce.

<b>POUR</b>	
-------------	--

<b>CONTRE</b>	
---------------	--

<b>ABSTENTION</b>	
-------------------	--

Si le Mandant n'a pas indiqué d'instructions de vote concernant une ou plusieurs des propositions de décisions, le Mandataire votera en faveur de cette ou ces propositions.

\*

Le Mandant déclare avoir été informé que, après la publication de la convocation à assister à l'Assemblée, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble une participation d'au moins 3 % du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de **nouveaux sujets** à l'ordre du jour de l'Assemblée ou de **nouvelles propositions de décision** concernant des sujets inscrits ou à inscrire à cet ordre du jour. La Société publiera au plus tard le lundi 9 mai 2016 un ordre du jour modifié si de nouveaux sujets ou propositions de décision à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée lui sont valablement parvenus. Dans ce cas, la Société mettra également à la disposition des actionnaires un nouveau formulaire de procuration incluant ces nouveaux sujets ou propositions de décision, et les règles énoncées ci-après seront alors applicables :

- (a) si la présente procuration a été valablement communiquée à la Société avant la publication de l'ordre du jour modifié de l'Assemblée, cette procuration restera valable pour ce qui concerne les sujets à

l'ordre du jour de l'Assemblée qui étaient mentionnés initialement dans la convocation à assister à l'Assemblée ;

- (b) si la Société a publié un ordre du jour modifié qui comporte une ou plusieurs **nouvelles propositions de décision** sur des sujets inscrits initialement à cet ordre du jour, la loi autorise le Mandataire à s'écarter lors de l'Assemblée des éventuelles instructions de vote données initialement par le Mandant si, à l'estime du Mandataire, l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts du Mandant. Le Mandataire doit informer le Mandant s'il s'écartere des instructions de vote de ce dernier ;
- (c) si la Société a publié un ordre du jour modifié pour y inclure de **nouveaux sujets**, la loi impose que la présente procuration indique si le Mandataire est autorisé ou non à voter sur ces nouveaux sujets ou s'il doit s'abstenir.

Compte-tenu des indications données au point (c) ci-avant, le Mandant : (\*\*\*)

autorise le Mandataire à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée

ou

donne instruction au Mandataire de s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée

Si le Mandant n'a coché aucune des deux cases ci-avant ou s'il a coché ces deux cases, le Mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Cette procuration est irrévocable. Les actionnaires qui ont donné valablement procuration ne pourront plus voter à l'Assemblée en personne ou par correspondance.

Fait à ....., le .....

Signature(s) :..... (\*\*\*)

(\*\*\*) Veuillez cocher la case de votre choix.

(\*\*\*\*) Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent la présente procuration en leur nom.